



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

#EnModeServiceCivique



FLASH FORM

«La demande d'agrément : les attendus »

- Mardi 14 octobre 2025 -

*Par Virginie Rabillard, Cheffe de projet Service civique et
Droits des Jeunes , SDJES91*

1) Le cadre législatif

- Créé par *la loi du 10 mars 2010* relative au Service civique.
- **Article L.120-1 du code du service national** « Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général.

Les 10 thématiques prioritaires pour la Nation



Solidarité citoyenne

Soutenez les plus fragiles, luttiez contre l'isolement et sensibilisez à l'inclusion sociale.



Santé

Apportez soutien et réconfort aux malades et personnes âgées, sensibilisez aux causes sanitaires et sociales, et menez des actions de prévention en santé publique.



Citoyenneté européenne

Favorisez la mobilité, valorisez la paix et les valeurs européennes, encouragez le plurilinguisme, partagez le sport, protégez l'environnement, et luttiez contre les discriminations.



Culture et loisirs

Immergez-vous dans la culture, rapprochez les œuvres de tous, favorisez le partage et l'échange artistique.



Environnement

Agissez concrètement pour la planète, sensibilisant à l'éco-citoyenneté et participant à la transition écologique.

Les 10 thématiques prioritaires pour la Nation



Mémoire et citoyenneté

Révéléz l'histoire locale, promouviez la mémoire collective, et sensibilisez aux droits et devoirs citoyens, renforçant ainsi le lien social et l'engagement civique.



Intervention d'urgence en cas de crise

Intervenez en cas de crise, soutenez les victimes, et participez à des missions de prévention et de sensibilisation avec le Service Civique.



Education pour tous

Apportez votre soutien à l'éducation pour tous, encouragez l'apprentissage et l'accès au savoir pour chaque enfant.



Développement international et action humanitaire

Participez activement au développement international et à l'action humanitaire, et renforcez la solidarité mondiale à travers des missions concrètes et engagées.








Sport

Impulsez les valeurs du sport telles que le respect, la solidarité, et l'esprit d'équipe, tout en facilitant l'accès au sport pour tous, y compris les personnes handicapées et les jeunes défavorisés.

Un nouveau label Service civique écologique



1. Des Missions Identifiées autour de 5 axes de la Transition Ecologique

- 1)  Mieux consommer
- 2)  Mieux s'alimenter
- 3)  Mieux se loger
- 4)  Mieux se déplacer
- 5)  Préserver la biodiversité

2. Un nouveau LOGO




3. Un LABEL sur vos annonces


 Service Civique Écologique

 ARGENTEUIL 
Génération J'Agis
pour la Planète !

 ENVIRONNEMENT

 Unis-Cité Val d'Oise

 À partir du 14 oct. 2024

 Argenteuil (95100)

PLUS D'INFO

Pour qui ?

LES JEUNES

Pour tous les jeunes
de 16 à 25 ans,
jusqu'à 30 ans
en situation
de handicap,
sans condition
de diplômes

Quelle durée ?

8 mois en moyenne

- de 6 à 10 mois
- 24h minimum par semaine

Quel contenu ?

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Des missions en
faveur de l'intérêt
général qui se
distinguent des
activités exercées
par les agents publics,
les personnels en
contrats aidés et les
stagiaires. Vous
pouvez être
accompagné par
votre référent
territorial Service
Civique ou par une
structure agréée pour
définir votre projet
d'accueil de
volontaires

Quelle indemnité ?

620 € / MOIS

dont 504,98€ par
l'Etat et **114,85€ par
la structure**
(100€ /mois
reversés aux
associations mais
pas aux collectivités)

Quel statut ?

RECONNU ET PROTÉGÉ

Un statut de
volontaire
reconnu et protégé.
Protection sociale
complète prise
en charge par l'État,
droits retraite,
droits formation,
cumul possible
avec statut de salarié
et/ou étudiant

Quel accompagnement des jeunes ?

Un tuteur au sein de la collectivité qui accompagne le volontaire tout au long de sa mission. Un tuteur peut accompagner 1 ou plusieurs volontaire(s).
La formation du tuteur est assurée par l'Etat.

Une **formation civique et citoyenne** de 2 jours minimum et une formation aux premiers secours (PSC1) d'1 jour pour le volontaire. Ces formations sont financées par l'État. Votre référent territorial Service Civique peut guider votre collectivité dans l'offre de formation existante sur votre territoire.

2) Le contrat d'engagement

- La ou le volontaire bénéficie d'un **accompagnement personnalisé, avec une personne qui assure le tutorat**, choisie au sein de la structure. (un tuteur =2 volontaires maximum)
Suivre le parcours sur DIAGORIENTE PRO : <https://plateforme-pro.diagoriente.beta.gouv.fr/>
- La ou le volontaire participe à une **formation civique et citoyenne (FCC) et une formation pratique aux premiers secours (PSC1)** prises en charge par l'Etat (à hauteur de 165 € - 65€ pour le PSC1 et 100€ pour la FCC), **au cours des 3 premiers mois de la mission.**
- La ou le volontaire construit avec son tuteur **un projet d'avenir** (emploi, formation, reprise d'étude...).

➤ <https://plateforme.diagoriente.beta.gouv.fr/>

3) Des avantages pour les jeunes qui s'engagent

Pendant la mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur ou une tutrice.
- La carte du Service Civique pour bénéficier d'avantages dédiés aux volontaires.
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.
- Une protection sociale complète prise en charge par l'Etat.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.

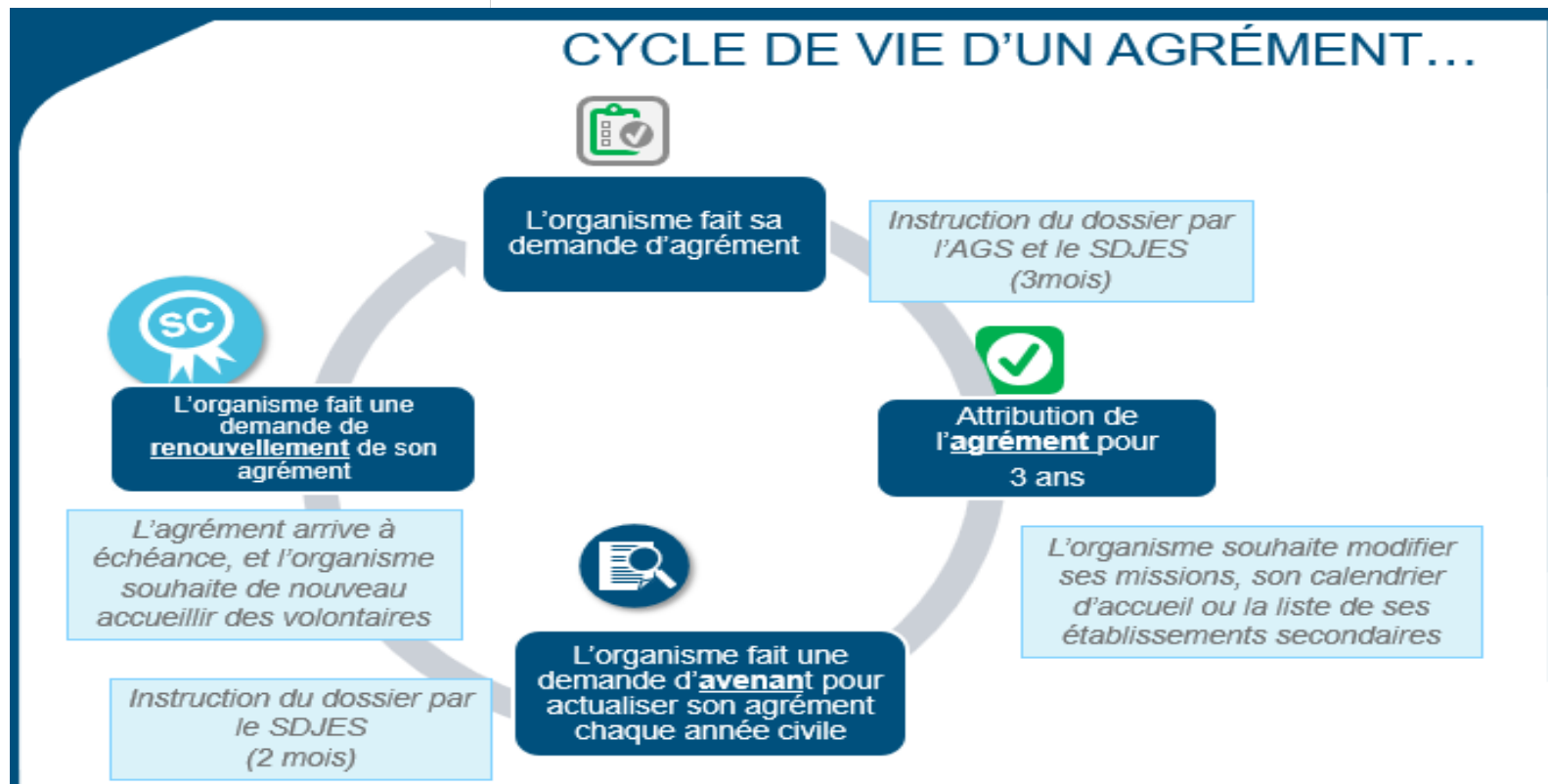
4) L'engagement des jeunes



Le Service Civique favorise « le vivre et le faire ensemble » dans votre territoire, le rapprochement des citoyennes et citoyens, les liens intergénérationnels.
Il bénéficie à toute la société.

Le Service civique c'est avant tout :
« une mission pour chacune et chacun au service de toutes et tous! »

CYCLE DE VIE D'UN AGRÉMENT...



5) Les différents types d'agrément

Avant de détailler la création ou le renouvellement d'un agrément, notons qu'il en existe 3 types :

- **L'agrément simple**

C'est l'agrément le plus répandu. Il donne l'autorisation, à un organisme, d'accueillir des volontaires sur un site unique, pour Service Civique.

- **L'agrément collectif**

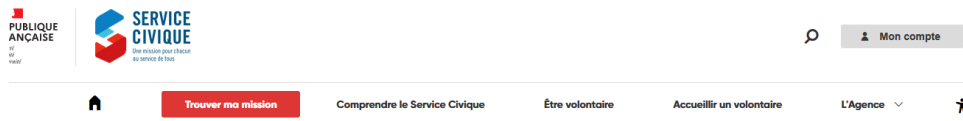
Il concerne les organismes qui ont des établissements secondaires (*exemples: fédérations, unions, comités, clubs omnisports, ...*) et permet d'accueillir des volontaires dans l'ensemble de ses structures.

- **L'intermédiation (cas spécifique)**

Les organismes sans but lucratif, agréés par l'Agence du Service Civique au titre de l'engagement de Service Civique, ont la possibilité de mettre à disposition leurs volontaires auprès d'autres personnes morales tierces non-agrées remplissant les conditions de l'agrément. **Dans ce cas on parle d'intermédiation.**

6) Demande d'agrément initial ou de renouvellement - pour 3 ans -

- Demande à faire sur le site : <https://www.service-civique.gouv.fr/creation-de-compte>



Accueil • Je crée mon compte

1 Mes identifiants 2 Mes informations 3 Activation

J'ai déjà un compte ? [Me connecter](#)

Je crée mon compte

Mon engagement avec le Service Civique débute ici. En créant mon compte, j'accéderai à un espace personnalisé.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

- ◇ **La délibération de l'organe** statutairement compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires:
Assemblée générale , réunion de bureau directeur, conseil municipal pour une collectivité
- ◇ **Acte constitutif de l'organisme : les statuts**
- ◇ **Rapport d'activités de la saison précédente .** *Votre nombre d'adhérents doit apparaître.*
- ◇ **Les comptes de résultat des trois exercices clos et les cas échéant , les rapports du commissaire aux comptes (voir diapo suivante)**
- ◇ **Le budget prévisionnel de la saison de l'accueil de volontaire (voir diapo suivante)**
- ◇ **Le compte –rendu d'activité du Service civique , le cas échéant (les attestations de FCC et PSC1 doivent avoir été déposées sur la plateforme ELISA et la formation TUTORAT (FOA) doit être à jour)**

➔ **Délai de 3 mois dès la complétude du dossier**

Attention , dans vos comptes (compte de résultat et budget prévisionnel), les dépenses et subventions relatives au service civique doivent clairement apparaître !

Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	0	0		70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
Achats matières et fournitures				73 - Dotations et produits de tarification			
Autres fournitures				74 - Subventions d'exploitation*	0	0	
				Etat - préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0		-			
Localités				Région(s) :			
Entretien et réparation				Département(s) :			
Assurance				Intercommunalité(s) : EPCI*			
Documentation				-			
62 - Autres services extérieurs	0	0		Commun(s) :			
Rémunérations, indemnités et honoraires				-			
Publicité, publication				Organismes sociaux (détaillez) :			
Déplacements, missions				Fonds européens			
Services bancaires, autres				L'agence de services et de paiement (ex-CAISEA - emplois aidés)			
63 - Impôts et taxes	0	0					
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64 - Charges de personnel	0	0		Autres établissements publics			
Rémunération des personnels				Aides privées			
Charges sociales							
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65 - Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
				76 - Produits financiers			
66 - Charges financières				77 - Produits exceptionnels			
67 - Charges exceptionnelles				78 - Rapports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68 - Dotation aux amortissements							
CHARGES IMBECILES AFFECTÉES À L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES À L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement				Total des produits	0	0	
Frais financiers				81 - Contributions volontaires en nature	0	0	
Autres				870 - Bénévoles			
Total des charges	0	0		871 - Prestations en nature			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES*				875 - Dons en nature			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	0		TOTAL	0	0	
860 - Succès en nature							
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services							
862 - Prestations							
864 - Personnel bénévole							
TOTAL	0	0					

Rappel : Les charges

☐ Chaque mois ,la structure doit verser au volontaire **114,85€** de prestation de subsistance

➔ **TOTAL : 114,85€ x mois de contrat x nombre de volontaires**

☐ Le volontaire bénéficie de 2 formations : la FCC et le PSC1

➔ **TOTAL : 100€ pour la FCC + 65€ pour le PSC1 x nombre de volontaires**

Les produits

☐ Chaque mois ,l'Agence de service de paiement (l'ASP) verse à la structure d'accueil **100€** d'indemnités de tutorat

➔ **TOTAL : 100€ x mois de contrat x nombre de volontaires**

☐ L'Agence de service de paiement (l'ASP) rembourse les 2 formations : la FCC et le PSC1 après dépôt des attestations sur ELISA

➔ **TOTAL : 100€ pour la FCC + 65€ pour le PSC1 x nombre de volontaires**

Les charges

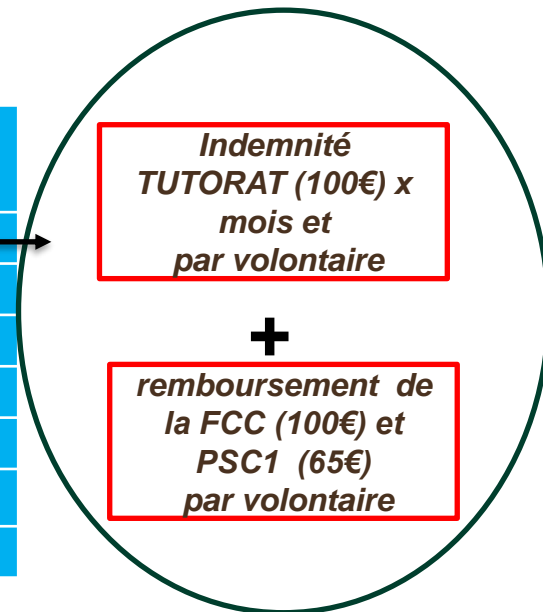
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
621000 Personnel extérieur à l'entreprise	
623 publicité, annonces, frais d'insertion, médias	
6226 Honoraires (expert-comptable...)	
6234 Cadeaux	
623800 Récompenses	
6251 Voyages et déplacements (péage, stationnement, train, avion..)	
6256 Missions : déplacements comportant d'autres frais que le transport (nourriture, logement)	
6257 Réceptions	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	
627 Services bancaires et assimilés : frais de gestion d'un compte bancaire	
628 Frais divers : FORMATIONS Service civique	Xxxxxx€
65 AUTRES CHARGES	
651 reversement licences	
6586 cotisations, droits et participations divers	
658 charges diverses: Prestations Service civique	Xxxxxx€
681 dotations aux amortissements	

***FCC (100 €)+
PSC1 (65€)
par volontaire***

***114,85€ x mois
par volontaire***

Les produits

74 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
741 Etat (préciser le ministère) : ASP –Service civique	Xxxxxx€
742 ANS	
743 Région	
744 Département	
745 Commune	
746 Autres collectivités publiques (préciser) :	
Entreprises et organismes privés	



7) Demandes d'avenant – chaque année civile - *ANTICIPER le Projet d'accueil des volontaires dès le début de l'année civile et vos besoins*


Les demandes doivent être formulées uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : **ce.sdjes91.servicivique@ac-versailles.fr**, en précisant, votre n° d'agrément, votre nom et le nom de votre structure. **Le délai de traitement des demandes est de 2 mois dès la complétude de votre dossier.**

Demandes d'avenant à formuler chaque année en anticipant vos besoins sur l'année (**1 seul avenant par année civile**).

Pièces à fournir à la demande d'avenant:

- Le tableau prévisionnel de demande de postes
- Le planning prévisionnel hebdomadaire des jeunes
- Le compte rendu d'activités de l'année N-1 (*pour 2026, rédiger avant le 30 novembre 2025*) →

les attestations de FCC et PSC1 doivent avoir été déposées sur la plateforme ELISA et la formation TUTORAT (FOA) doit être à jour

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2	 SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous	Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Essonne								
3										
4		SERVICE CIVIQUE - DEMANDE DE POSTES (dept 91)								
5	Nom de l'organisme :									
6	Numéro d'agrément :									
7	Date d'échéance de l'agrément :									
8										
9	Inscrire sur chaque ligne, dans la première colonne la date de recrutement prévisionnelle et dans la colonne correspondant à la durée du contrat, le nombre de volontaires accueillis (à cette date, pour cette durée). Indiquer dans la dernière colonne, le nombre de volontaires mis à disposition dans d'autres organismes parmi le nombre de volontaires demandés. RAPPEL: La durée moyenne des missions est de 8 mois. Chaque demande fera l'objet d'une attention particulière.									
10										
11										
12	Nombre d'entrées mensuelles									
13	Date d'accueil	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	TOTAL	Dont mise à disposition
16	janv-24								0	
17	févr-24								0	
18	mars-24								0	
19	avr-24								0	
20	mai-24								0	
21	juin-24								0	
22	juil-24								0	
23	août-24								0	
24	sept-24								0	
25	oct-24								0	
26	nov-24								0	
27	déc-24								0	
34	Total volontaires								0	
35										

Point de vigilance

Attention à bien réfléchir à votre répartition de recrutement – la durée moyenne des contrats est de 8 mois!

Etaler le recrutement peut permettre de couvrir votre année d'activités.

COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

ANNEE : 2023

Identification

Numéro de l'agrément en cours	IF-091- _____
Nom de l'organisme	_____
Site internet	_____
Personne en charge de l'agrément de Service Civique	Nom : _____
	Prénom : _____
	Fonction : _____
	Adresse électronique : _____
Nom, prénom et fonction du responsable légal s'il a changé au cours de l'année 2023	_____

Notice générale pour la rédaction

- La transmission du compte-rendu annuel d'activité au titre de l'engagement de Service Civique est une obligation pour l'organisme d'accueil prévue par l'article R. 121-43 du code du service national ;
- Les informations portées dans ce compte-rendu concernent l'ensemble des volontaires ayant effectué au moins un jour de mission au cours de l'année 2023 ;
- Ce document, présenté sous forme de plan-type, correspond à l'ensemble des questions auxquelles l'organisme agréé doit à minima répondre. Il convient que ces réponses soient claires, précises et exhaustives. Elles peuvent être illustrées par des chiffres, des exemples et vous pouvez y adjoindre des annexes ;
- Les organismes ayant bénéficié d'un agrément collectif doivent regrouper l'ensemble des éléments utiles produits par leurs organismes affiliés ou établissements secondaires afin de produire un compte-rendu unique et synthétique.

Page 1 sur 13

Compte-Rendu Annuel d'activité au titre de l'engagement de Service Civique
Année : 2023

AGENCE
DU SERVICE CIVIQUE

1ère partie : Les missions de Service Civique

Les missions proposées aux volontaires constituent le cœur de la politique publique du Service Civique. Pour rappel, ces missions doivent répondre à l'intérêt général et être en lien avec les publics.

A. Informations relatives à la mise en œuvre des missions

Intitulé de la ou des missions agréées	Types d'activités confiées (descriptif précis avec si possible quelques illustrations)	Après de quels publics ?	Nombre de volontaires	Impact de la mission : Décrivez précisément comment la mission a permis d'exprimer et/ou de développer de nouveaux projets et/ou de démultiplier l'impact d'actions existantes	Lieu(s) d'exercice

Commentaire d'ordre général, si nécessaire :

Page 2 sur 13

Point de vigilance

Veillez à bien renseigner tous les items demandés.

Un CRA incomplet peut ralentir l'instruction de votre dossier.

8) Conditions de mise en œuvre

- **POINTS de Vigilance: les attestations de formation PSC1 et Formation civique et citoyenne (FCC) sont à déposer sur Elisa (à conserver en cas de contrôle) et il est important de développer le projet d'accueil**
- Diffuser les offres de missions **sur le site de l'Agence du service civique.**
- Le tuteur ou la tutrice doit avoir suivi la formation des tuteurs (FOA) <https://www.tuteurs-service-civique.fr/> :1 journée et demie (1 module principal +1 module d'approfondissement) pour les nouvelles personnes et FOA d'1 journée ou 2 demi-journées (modules d'approfondissement) à renouveler si plus de 3 ans
- Le ou la jeune volontaire commence sa mission uniquement lorsque la structure a obtenu son renouvellement ou son avenant.
- Effectuer les démarches nécessaires sur ELISA pour déposer le contrat et les pièces justificatives (contrat/carte d'identité/RIB a minima)

9) Conditions de mise en œuvre

POINTS DE VIGILANCE : Des missions conformes au référentiel des missions

➤ Le Service civique ne doit pas servir à :

- Remplacer un salarié (y compris en emploi aidé), un agent ou un stagiaire : Missions trop proches des postes salariés ; remplacement de congés, recrutement à l'essai en vue de création de poste...
- Compléter un temps partiel...
- Indemniser des bénévoles, des sportifs ou des artistes...

10) Les ressources à votre disposition

- Pôle d'appui Service Civique : (*jusqu'en décembre 2025*)
Chargée de développement : Rachida TANDJAOUI
padsc91@poleappui.fr / Tél. : 07 61 13 39 47
- Documents et outils pour les organismes : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/documents-et-outils-organismes>
- La FAQ en ligne <https://media.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/faq-volontariat-organismes.pdf>

10) Les ressources à votre disposition

- L'Espace partagé

« **NUAGE** »

Vous trouverez tout au long de l'année, les documents mis à jour régulièrement, téléchargeables et accessibles via un lien

<https://nuage04.apps.education.fr/index.php/s/pxmnMNP3p8F4ccd>

Ou QR CODE



Contact

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne -
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Boulevard de France

91000 EVRY-COURCOURONNES

ce.sdjes91.servicecivique@ac-versailles.fr

<https://www.service-civique.gouv.fr>

Contacts Service civique au SDJES

Cheffe de projet service civique et Droits des jeunes : Virginie RABILLARD

Ligne directe : 01 82 08 38 90

Gestionnaire administrative : Valérie BERNARD

Ligne directe : 01 82 08 38 92

Contacts des responsables au SDJES

Conseiller de la DASEN - Chef du SDJES : Christophe DE-FREITAS

Christophe.De-Freitas@ac-versailles.fr

Tel. : 01 82 08 38 81 / Portable : 06 07 16 37 22

Cheffe du bureau de l'engagement / DDVA: Delphine CAZIN

Tel. : 01 82 08 39 04 / Portable : 06 76 92 93 66

Merci de votre attention !